

MAIRIE DE
BESANÇON**Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 13/12/2022

DIV.22.00.A501

OBJET : Horaires éclairage public – Prés-de-Vaux

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu l'article L2212-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge la Maire de la police municipale,
Vu l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage,
Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et notamment son article 41,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L583-1 à L583-5,
Vu le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses et notamment son article 2,
Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie,
Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les conditions d'éclairage nocturne sur le quartier des Prés-de-Vaux de la commune de Besançon sont modifiées à compter du 14 décembre 2022, dans les conditions définies ci-après. Ces modifications sont permanentes.

Article 2 : CHEMIN DE PLAINECHAUX, CHEMIN DES ECHENOZ SAINT-PAUL, CHEMIN DU VALLON, CHEMIN DES RAGOTS, l'éclairage public sera éteint de 23h00 à 5h00. Cette mesure est permanente.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville,
- adressé en Préfecture,

Besançon, le **13 DEC. 2022**

La Maire

Anne VIGNOT

